

# VILLE DE SÉZANNE

# FÊTE NATIONALE

# 2017

## Jeudi 13 juillet

à 20h15, Place du Champ-Benoist  
**DISTRIBUTION DE LAMPIONS**

à 21h

### RETRAITE AUX FLAMBEAUX

avec la participation de l'Orchestre d'Harmonie de Sézanne, des Sapeurs-Pompiers, de la Gendarmerie, de la Fanfare de Broyes, des Associations et de la population.

ITINÉRAIRE : place du Champ Benoist, rue des Écoles, rue Léon Jolly, place de la République, rue Bouvier Sassot, rue Paul Doumer, rue Notre-Dame, rue Abraham, rue Aristide Briand, rue des Lys, avenue Charles de Gaulle, impasse des Récollets, rue Saint-Fiacre, rue Aristide Briand (aubade devant la Maison de Retraite des Soeurs), rue de la Juiverie, rue de la Halle.

à 22h15, sous la Halle

### CONCERT

par l'Orchestre d'Harmonie de Sézanne

à 23h30, Stade de la Fontaine du Vé

### FEU D'ARTIFICE

**ATTENTION !** En raison du plan Vigipirate renforcé et de l'état d'urgence, les vigiles d'une société spécialisée assureront, aux points d'entrée du site, un contrôle visuel et par palpation de toutes les personnes.

Merci d'accepter avec calme et courtoisie ces mesures, et de faciliter la mission de ces agents de sécurité (une femme et un homme à chaque point), par exemple en évitant d'avoir un sac.

Nous vous invitons à arriver le plus tôt possible.

## Vendredi 14 juillet

à 10h30, Place de la République  
**EXPOSITION DE MATÉRIEL  
ET DE VÉHICULES  
DES SAPEURS-POMPIERS**

à 11h45, Jardin de l'Hôtel de Ville  
**DÉPÔT DE GERBES  
AU MONUMENT AUX MORTS**  
avec le concours de l'Orchestre d'Harmonie de Sézanne

à 15h, École Primaire du Centre  
**ANIMATIONS  
POUR TOUS**

à 16h30,  
**DISTRIBUTION DE  
BONBONS AUX ENFANTS**

de 17h à 19h30  
**GRAND BAL**  
**ambiance guinguette**  
avec le Groupe Arpège

La population sézannaise est cordialement invitée à participer activement à ces réjouissances en pavoisant les immeubles, en prenant part au défilé en ville et en assistant aux différentes festivités organisées par la municipalité pour donner vie à notre Fête Nationale.  
Il est formellement interdit de faire partir des pétards sur la voie publique.